

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 10

Rubrik: Commission syndicale suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'affaire Malvy

L'orateur explique son intervention dans l'affaire Malvy. Il y avait alors la force gouvernementale et la force militaire. Le gouvernement, faible, toujours prêt à céder à la force militaire, qui aspirait, elle, à la dictature. Un homme s'est opposé à l'arbitraire militaire chaque fois qu'il fut question de perquisitions et d'arrestations d'ouvriers. C'est Malvy!

Un jour, Merrheim est accusé d'avoir reçu de l'argent et le conseil des ministres décide son arrestation. Malvy s'y oppose et demande que l'on enquête dans les organisations ouvrières. Jouhaux est appelé au ministère de l'intérieur. Devant Malvy, il clame l'innocence, la probité de Merrheim. Et le gouvernement ne donna pas suite à sa décision! (Longs appl.)

Un autre jour, Malvy me montre une circulaire de l'état-major français retirant le pouvoir civil aux préfets pour le donner aux généraux commandant les circonscriptions. — C'était le coup d'Etat!

Consulté par Malvy, je lui conseille de résister et de provoquer au besoin une crise ministérielle plutôt que de céder devant l'état-major. Et je lui promis le concours actif de la classe ouvrière. Le gouvernement alors osa résister à l'état-major!

Jouhaux expose encore l'attitude de Malvy dans les grèves. Dans la grève des couturières, Malvy refusa le concours des forces policières aux patrons qui ne voulaient pas céder. Dans celle des garçons de café, qui fut violente, le gouvernement avait décidé de faire appel à la force armée. Malvy menaçait de démissionner si on lançait l'armée et la police contre les grévistes. Le gouvernement céda.

Et voilà pourquoi Malvy fut traduit devant la Haute Cour. J'ai témoigné en faveur de ce bourgeois qui avait montré plus de courage que certains socialistes qui se terraient.

A Leeds

Puis, Jouhaux dit dans quel esprit il est allé à Leeds où il se trouva en opposition avec les organisations anglaises et américaines et où il triompha en faisant adopter une motion invitant tous les prolétaires à organiser une action unanime contre leurs gouvernements.

« A la lueur de ces événements, » continue Jouhaux, « on constate combien notre action avait un but qui ne ressortait pas de la tradition syndicale. Après la motion d'unanimité de Clermont-Ferrand, nous espérons que nous pouvions réaliser dans l'Union l'action nécessaire. Il n'en fut rien. Toujours et partout les mêmes épithètes injurieuses venaient nous cingler, venant de ceux qui n'avaient pas connu nos luttes d'antan et qui, nouveaux venus du mouvement syndical, entendaient s'ériger en professeurs indiscutés. »

Pour la révolution économique

Continuant son exposé, Jouhaux déclare qu'il faut des techniciens à côté des producteurs:

« Cette pensée, n'est-elle pas socialiste, ou n'est-elle pas syndicale? »

Que les socialistes poursuivent la révolution politique; pendant ce temps nous préparons sur le terrain du travail la révolution économique.

J'avais d'abord l'intention après ce congrès de rentrer dans le rang et de prendre dans la vie de famille le repos dont j'ai été privé. Mais devant les affirmations qui se sont produites à cette tribune, devant les témoignages de solidarité qui se sont manifestés, je reste dans la lutte.

Mais je veux y rester dans une atmosphère de confiance sans laquelle il n'est point d'action possible. Nous y travaillerons à obtenir des résultats immédiats et à préparer la transformation révolutionnaire.»

La motion du bureau confédéral

Jouhaux donne alors lecture d'une longue motion qui résume la politique de la majorité confédérale. Il nous est impossible de la donner in extenso. Le nouveau programme de la C.G.T. proclame que l'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation sociale de la société. Le but essentiel de l'organisation ouvrière est la disparition du patronat et du salariat. La lutte des classes ne pourra se terminer que par la suppression de toutes les classes, de tous les privilèges économiques et sociaux. Elle doit aboutir à l'organisation nouvelle de la collectivité, à la participation égale de tous aux charges et aux droits, qui instaurera un régime nouveau. Le travail entend être tout, parce que les autres facteurs de la société ne sont que ses subordonnés et ses parasites.

Le syndicalisme prépare l'émancipation intégrale de l'expropriation du capitalisme, il préconise la grève générale, il entend être la base de la réorganisation sociale. L'action directe qui doit s'exercer contre le patronat ne saurait trouver son expression exclusive dans des actes de violence ou de surprise. Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire. Afin de se libérer du capital, l'ordre nouveau sera basé sur les échanges et la réciprocité. La déclaration recommande les conventions collectives qui limitent l'autorité patronale. La classe ouvrière doit prendre ses responsabilités dans l'organisation de la société. La déclaration préconise la nationalisation industrialisée des grands services publics et des richesses collectives, sans augmenter les attributions de l'Etat. Elle proclame le droit inaliénable des peuples de déterminer eux-mêmes leur sort futur. Elle exprime sa sympathie pour la révolution russe. Elle proteste contre l'intervention en Russie et contre le blocus. Elle demande aux organisations syndicales des transports de refuser de transporter des armes et des munitions pour les armées de Dénikine et de Koltchak. Elle exige enfin la conclusion de la paix avec la Russie.

Ce programme fut adopté par 1633 voix contre 324 et 43 abstentions.

La motion de la minorité

Coron, des métallurgistes de Marseille, vient ensuite lire la motion de la minorité, avec cette déclaration préalable que, si la minorité estime indispensable d'opposer sa conception à celle de la majorité, elle entend bien dans la suite prendre dans la C.G.T. sa part de gestion et de responsabilités.

Cette motion, après avoir développé le programme et la tactique de la minorité, blâme l'attitude de la C.G.T. au 21 juillet, « conséquence de la politique adoptée depuis 1914 », et conclut par un salut à la révolution russe que ponctue la phrase finale: « Vive la République internationale des Soviets! »

Le rapport moral du bureau fut adopté par 1393 voix contre 588. Il y eut 42 abstentions, notamment des délégués de l'Alsace et de la Lorraine.

Le congrès vote ensuite une série d'ordres du jour de sympathie aux grèves en cours et un vœu en faveur de l'espéranto et se termine sur un discours de Jouhaux encourageant chacun au travail dans une atmosphère de confiance.



Commission syndicale suisse

Le 11 septembre 1919 à Olten se réunissait la Commission syndicale suisse. L'assemblée, qui fut particulièrement bien revêtue, comprenait 39 représentants de fédérations, 5 des unions ouvrières et 4 du secrétariat de l'Union syndicale.

Du rapport écrit présenté par le secrétariat, nous relevons spécialement ce qui suit :

Fédération du Bâtiment. — La fusion tant désirée par les fédérations intéressées est encore toujours en suspens à cause des coopératives de peintres-plâtriers. De nouvelles assurances ont été données de ce côté; espérons qu'une solution interviendra bientôt!

Fédération du personnel des établissements suisses d'électricité. — La conférence annoncée dernièrement, qui devait réunir toutes les organisations de la branche de l'électricité, a eu lieu. Une délimitation du champ d'activité et de recrutement de la nouvelle fédération, fut arrêtée. Les fédérations des métallurgistes et ouvriers des communes et des Etats ont déjà répondu, les chauffeurs et machinistes ne se sont pas encore prononcés, tandis que la nouvelle fédération ne semble pas vouloir accepter de limiter son activité aux employés. Elle demande en outre d'avoir la direction du Cartel prévu. Comme il n'est guère possible de donner suite à ces desiderata, l'entente ne se réalisera sans doute pas.

Ouvriers du textile à domicile. — Cette fédération nous informe que, malgré l'opposition naissante provenant de la grève générale, la fédération neutre des tisserands de la soie groupant 1300 membres, a donné son adhésion à la Fédération du textile à domicile. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux collègues.

Chauffeurs et machinistes. — Une nouvelle votation générale vient de donner une grosse majorité pour l'entrée de la fédération dans l'Union syndicale suisse. La persévérance des partisans de l'entrée se trouve ainsi récompensée. Nous les en remercions sincèrement.

Participation aux bénéfices et à la direction des fabriques. — Des questionnaires ont été envoyés aux fédérations pour obtenir leur avis sur ces deux questions. Nous les prions de répondre au plus vite. Le rapport demandé par le département de l'économie publique est en travail, nous le ferons circuler parmi les fédérations lorsqu'il sera achevé.

Le mouvement des 48 heures. — Le mouvement est pour le moment terminé. L'assemblée fédérale a adopté le projet introduisant la semaine de 48 heures dans les fabriques. Une réglementation doit être encore établie pour les arts et métiers non soumis à la loi sur les fabriques ainsi que pour les établissements de transport. Dans l'industrie du bâtiment, la question n'a été réglée que pour la saison actuelle, de nouveaux pourparlers devront avoir lieu avant la fin de cette année pour l'introduire en 1920.

Mouvement des boulangers. — La suppression du travail de nuit n'a pas encore pu être réglée en même temps que la durée du travail à cause de l'attitude du monde patronal de la boulangerie. L'entente arrêtée avec les délégués patronaux n'a pas été ratifiée par l'assemblée générale patronale. Nous avons invité les Unions ouvrières à prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'assentiment des patrons dans leurs localités respectives. L'organisation du boycottage est prévue afin de faire pression sur le Conseil fédéral et les maîtres boulangers récalcitrants.

Amnistie et procès de la grève générale. — Tandis que la presse annonçait que les procès relatifs à la grève générale étaient suspendus, nous constatons par des rapports parvenus de la Suisse orientale, centrale et occidentale aussi, que de nombreux procès étaient engagés dans ces régions par l'autorité militaire. Le comité de l'Union syndicale envoya une délégation au Conseil fédéral pour lui exposer l'état d'énervernement que produisait dans les masses cette attitude contradictoire. Le Conseil fédéral donna l'assurance que les procès étaient réellement suspendus, seuls quelques cas de sabotage sont encore en cause.

Communication concernant le bureau. — Le camarade Belina a donné sa démission d'adjoint au secrétariat de l'Union syndicale ensuite de sa nomination à la rédaction de la *Berner Tagwacht*. Le comité de l'Union syndicale lui a exprimé ses meilleurs remerciements pour les services rendus.

Pour lui succéder, le comité a réengagé le camarade Degen, qui fut ces dernières années secrétaire de la fédération des communes et des Etats. Nous espérons par là, obtenir la stabilité nécessaire à l'exécution de nos travaux.

Assurance-accidents et maladie. — Le travail de la commission nommée pour arrêter des propositions concernant la révision de la loi sur les assurances-accidents et maladie est approuvée; nous en donnons par ailleurs les principales dispositions.

Secours-chômage. — Les propositions faites dans la commission par les représentants de l'Union syndicale sont approuvées. L'assemblée fait entendre de vives critiques contre l'attitude mesquine de certains offices de conciliation.

Comité d'action. — L'assemblée approuva une proposition du comité de l'Union syndicale suisse demandant au comité directeur du Parti socialiste de partager avec lui les frais du comité d'action non encore couverts, en tenant compte que l'Union syndicale a dû assumer seule toute l'administration de ce rouage, qui s'est faite à son bureau.

Les comptes provisoirement établis sur les faits relatifs à la grève générale, font constater que toutes les obligations financières ne pourront pas être remplies avec les ressources encore disponibles. La souscription a produit 81,000 francs et il reste encore en caisse environ 10,000 francs, et tous les jours parviennent encore de nouvelles demandes de secours. Une séance du comité de l'Union syndicale et du comité directeur du Parti socialiste décidera de l'activité future du comité d'action. La Commission syndicale appuya la protestation contre le Conseil fédéral qui refusa de recevoir les représentants de la classe ouvrière organisée.

La tactique dans les actions de masses. — Une discussion nourrie suivit le rapport présenté sur cette importante question. Les représentants des fédérations centrales se prononcèrent énergiquement contre le déclenchement d'actions de masses par les Unions ouvrières locales. Ils s'en référèrent aux statuts de l'Union syndicale suisse et aux dispositions relatives à l'activité et aux compétences des Unions ouvrières locales et critiquèrent particulièrement la manière dont fut déclenchée la grève générale de Zurich. Les fédérations déclinent toute responsabilité pour le cas où l'on voudrait renouveler une telle tactique.

Par 35 voix contre cinq, l'assemblée adopta la résolution suivante:

« La Commission syndicale ne reconnaît comme base de son activité que les directives fixées dans les statuts et dans les dispositions concernant l'activité des Unions ouvrières respectivement syndicales locales, adoptés au congrès syndical de 1917.

Elle décline toute responsabilité pour des actions de masses déclenchées par un groupe ou par une Union locale sans autorisation des fédérations centrales.

La Commission centrale déclare que toutes les tentatives en vue de vouloir faire reposer le centre de gravité sur les Unions ouvrières plutôt que sur les comités centraux, sont nuisibles à l'organisation. Elle recommande aux membres de s'élever résolument contre cette tactique. »

Conférence de Washington. — La Commission a pris connaissance du rapport du secrétariat sur la décision prise à Amsterdam pour la participation à la conférence de Washington. A l'unanimité elle confirme sa décision de n'envoyer un délégué à la dite conférence, qu'à la condition que tous les pays y seraient invités. On se sou-

vient que c'est le camarade Ilg des métallurgistes et horlogers qui représentera la classe ouvrière suisse à Washington, si les conditions posées à Amsterdam sont remplies.

Nomination au Comité syndical international. — Tous les pays adhérents à l'Union syndicale internationale furent répartis, comme nous l'avons dit dans le rapport dans la *Revue syndicale* de septembre, en 10 groupes. Chacun de ses groupes désignant un représentant au comité international. La Suisse, formant le groupe 9 avec la Hongrie et les nations balcaniques, n'avait pas désigné son représentant, parce qu'elle était seule de son groupe représentée à Amsterdam. Le comité de l'Union syndicale propose le camarade Dürr à cette fonction; elle est confirmée à l'unanimité par la Commission syndicale. Les autres nations adhérentes en seront informées et si aucune autre proposition ne nous en parviendra, d'ici à deux mois elle sera communiquée au Bureau international à Amsterdam.

Journal syndical unique. — Après la séance, les fédérations intéressées à la parution d'un organe syndical unique en langue française, adoptèrent en principe un projet présenté par le secrétariat de l'Union syndicale. Le projet sera complété encore et la parution du journal convenue pour le 1^{er} janvier 1920. C. S.



La Conférence pour la protection ouvrière à Washington

Nous avons publié dans le dernier numéro de la *Revue Syndicale*, dans le rapport sur la conférence internationale d'Amsterdam, les réserves qui ont été faites au sujet de l'envoi de délégués à la conférence de Washington.

Le bureau de l'Union syndicale internationale a eu une séance à Londres, le 23 août, dans laquelle il a été expressément convenu que l'on maintiendrait les conditions de la conférence d'Amsterdam, c'est-à-dire que l'envoi de délégations ne sera permis que si les Etats centraux recevaient eux aussi une invitation. Cette décision a été communiquée au gouvernement anglais.

Une nouvelle séance du bureau eut lieu le 3 septembre, au cours de laquelle le camarade Jouhaux, de Paris, rapporta sur ses négociations avec le président du comité d'organisation provisoire de la conférence de Washington, M. Fontaine, et avec M. Clemenceau, le président du Conseil supérieur des Alliés. Monsieur Clemenceau déclara «qu'en principe le Conseil supérieur des Alliés était d'accord avec les revendications formulées à Amsterdam et que l'Allemagne et l'Autriche recevraient une invitation à la conférence de Washington. La conférence ouvrière internationale déciderait ensuite dans sa première séance, conformément à ses statuts, sur toutes les nouvelles admissions.»

Un télégramme de l'Agence Reuter avait le même sens, il disait: «Sur la proposition de son président, M. Clemenceau, le Conseil supérieur des Alliés a décidé, en considération des revendications de la Confédération Générale du Travail, d'admettre l'Allemagne et l'Autriche à la conférence de Washington.» On avait l'impression que cette affaire était définitivement réglée. Mais le 12 septembre, la dépêche suivante de l'Agence Reuter fut publiée:

«Dans la séance du Conseil supérieur, qui eut lieu aujourd'hui matin, on discuta la question si l'on devait admettre les délégués des pays ennemis à la conférence de Washington du mois d'octobre. La délégation américaine informe que les Etats-Unis ne s'opposaient pas à la participation de représentants ouvriers des pays ennemis, s'ils venaient en qualité de personnes privées.

Il fut, par conséquent, décidé de ne pas envoyer d'invitation officielle au congrès à l'Allemagne ou aux autres pays ennemis. D'autre part qu'il serait permis à ceux qui désiraient aller en Amérique d'atterrir aux Etats-Unis aux conditions usuelles. Une fois qu'ils seront dans le pays, on ne fera plus aucune difficulté à leur permettre de fréquenter la conférence ou à participer aux discussions et votations.»

Ces rapports et télégrammes se contredisent, l'on ne sait absolument pas à quoi s'en tenir.

Il est évident que nous aussi, nous étions constamment en relation avec le secrétariat international. Mais les postes et télégraphes travaillent aujourd'hui encore si lentement que nous ne reçûmes que de rares informations.

La dernière lettre d'Amsterdam est datée du 10 septembre. On nous informe dans cette lettre que l'attitude d'Appleton, de Jouhaux et de Mertens (Belgique) était absolument loyale et que l'on espérait que les invitations seraient envoyées. Il est vrai qu'au dernier moment la situation s'était empirée ensuite du désaveu de la déclaration du camarade Sassenbach par le comité de l'Union syndicale allemande.

Le secrétaire Fimmen se rendit à Berlin pour conférer avec les Allemands.

Sur l'invitation du chef du Département suisse de l'Economie publique, la commission syndicale a déjà désigné un délégué à la conférence de Washington au mois de juillet; elle choisit le camarade Conrad Ilg, président de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. Cependant, la réserve fut faite dans la déclaration du Département de l'Economie publique que la délégation ne serait maintenue que si la conférence d'Amsterdam ne décidait pas autrement.

Si l'on compare objectivement les rapports présents, on devra convenir que les conditions d'Amsterdam ne sont pas encore remplies aujourd'hui. Il est vrai que le Conseil fédéral insiste pour que nous nous décidions, et cela dans un sens affirmatif. La conférence est convoquée pour le 25 octobre. Il n'y a donc pas de temps à perdre. On pourrait se demander, pourquoi la conférence n'est pas renvoyée de quelques semaines, alors que tout n'est pas encore complètement éclairci. Cela peut s'expliquer par le fait que, par des rapports se contredisant, on voudrait porter la confusion dans les organisations des différents pays et les engager à envoyer des délégations sans qu'elles sachent au juste ce qu'il adviendra de ceux qui furent exclus jusqu'ici.

Le comité de l'Union syndicale, sur l'insistance du Département de l'Economie publique, s'est de nouveau occupé de cette affaire et a décidé à l'unanimité de ne pas envoyer de délégation aussi longtemps qu'un rapport clair et précis ne sera pas parvenu d'Amsterdam. Une demande télégraphique a été envoyée à Amsterdam le 22 septembre, mais une réponse ne nous est pas encore parvenue.

Il faut compter sérieusement avec la possibilité que l'Union syndicale suisse ne sera pas représentée à la conférence.

Si c'était le cas, nous espérons que nous ne serons pas les seuls manquants; car la décision d'Amsterdam est non seulement valable pour nous, mais aussi pour tous les autres pays.

L'observation de cette décision n'impose à aucune organisation des sacrifices particuliers; c'est un pur acte de solidarité internationale. Comme tel, son importance est bien plus grande que celle de la conférence pour la protection ouvrière. Il s'agira de prouver que la nouvelle Union internationale ne prend non seulement de belles décisions, mais qu'elle sait aussi les exécuter.